



**Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Madame Ludivine DEDONDER, Ministre de la Défense,
concernant les nombreuses défaillances du F-35 mises en avant
- Bruxelles, le 5 février 2021 -**

Madame la Ministre,

L'US Air Force vient de réduire significativement sa commande de F-35 en raison des échecs, des retards et des 871 défaillances qu'a constaté le Pentagone. En effet, des 1765 F-35 initialement prévus, plus que 1050 seront finalement commandés.

Le Pentagone n'a cependant pas la volonté de réduire sa flotte. Il tendrait plutôt vers la nouvelle génération du F16 (Block 70/72), ce que Lockheed et ses équipementiers l'on d'ailleurs conseillé.

Cette nouvelle évolution est quelque peu inquiétante car la Belgique a décidé de miser sur le F-35 pour remplacer l'ancien modèle du F-16. J'espère que nous n'allons pas regretter notre décision.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Quid des nombreuses défaillances mises en avant par le Pentagone ?
- Auraient-elles une influence sur la commande belge ?
- La livraison des F-35 se déroule toujours dans les délais impartis ?

Je vous remercie, Madame la ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

1. Chaque année, les autorités américaines publient un rapport concernant les résultats de l'évaluation opérationnelle des différents systèmes d'armes sous leur responsabilité. Les manquements relevés dans ce rapport sont de trois types : les manquements graves ayant un impact sur la sécurité des vols, les manquements significatifs ayant un impact sur les opérations et les autres défauts mineurs sans impact sur les opérations mais qui peuvent donner lieu à des améliorations. Concernant le F-35, il y a tout d'abord lieu de distinguer les trois versions (F-35 A, B et C) car certains manquements ne portent que sur les versions « B » et « C » qui n'ont pas été achetées par la Belgique (la Belgique a acheté la version A, avion conçu pour le décollage et l'atterrissage conventionnel). Concernant cette version « A », aucun manquement grave concernant la sécurité des vols n'est à constater. Le nombre de manquements ayant un impact possible sur les opérations a, quant à lui, diminué significativement, passant de 13 (en 2019) à 8 (en 2020). Il existe un projet clair pour corriger ces manquements en 2021. A titre de comparaison : malgré plus de 40 ans d'utilisation opérationnelle et de modifications, le F-16 présente actuellement un nombre de défauts qui est supérieur à celui du F-35.

Cette communication transparente des autorités américaines concernant le F-35, une fois sortie de son contexte, peut paraître alarmiste alors qu'elle ne l'est pas forcément après analyse.

2. Le rapport des autorités américaines n'a aucun impact sur la commande belge du F-35.
2. Le plan de livraison des F-35A belges reste inchangé. Les premiers appareils belges, attendus durant l'année 2023, seront mis en œuvre pour la formation des pilotes belges sur la base aérienne américaine de Luke (Arizona).